

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 1253)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29

I. – À la fin de l'alinéa 41, substituer au mot :

« cinquième »

le mot :

« douzième » ;

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination